

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1510

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le défi éthique face à la toute puissance du marché

Les réglementations nationales en matière de génétique, en particulier celles sur les cellules souches embryonnaires, deviennent soit des atouts, soit des freins au développement de la recherche. Etat des lieux.

Révolution économique globale, révolution numérique et révolution génétique forment une famille. En amont, elles sont liées à des industries intensives, riches de savoir et de capital, et en aval elles contribuent toutes au même phénomène de dématérialisation qui définit les sociétés post-industrielles. Les vrais sujets d'inquiétude, dit l'essayiste Jean-Claude Guillebaud¹, ne sont pas liés à telle ou telle de ces révolutions mais à l'interaction des trois. Ces trois mutations historiques, nous devons apprendre à les penser ensemble.

Tous les pays à potentiel de recherche mettent au point, simultanément, des réglementations sur la production et l'utilisation des cellules souches embryonnaires humaines. Le défi éthique de ceux qui tâchent de légiférer, au coup par coup et avec prudence, est alors d'inscrire la dignité de l'être humain dans cette conjonction entre révolution biologique et toute-puissance nouvelle du marché.

La recherche privatisée

Quand le gouvernement américain, en été 2001, décide que les chercheurs au bénéfice de subsides publics auront un accès limité à des lignées de cellules souches établies tandis que les chercheurs du privé auront toute liberté de dériver de nouvelles lignées, la solution appa-

rait immédiatement comme hypocrite, le compromis bancal d'un président par ailleurs empêtré dans le débat anti-avortement. Mais à la lumière de la globalisation, cette solution est parfaitement logique, puisqu'il s'agit, de fait, d'une privatisation de la recherche, d'un transfert à la puissante biotechnologie des promesses thérapeutiques des cellules souche.

Le marché mondial

Les efforts de réglementation variés des États dans ce domaine reflètent certainement les sensibilités morales, religieuses et éthiques de leur population. Mais dans le contexte global concurrentiel, les réglementations nationales deviennent soit un atout soit un frein au développement de pans entiers de recherche. Les nations qui ont mis au point les solutions les plus libérales en matière de recherche recourant à des embryons – l'Angleterre, Singapour et Israël – se profilent sur le «marché» mondial de manière attractive. Israël, par exemple, à partir d'une tradition scientifique qui a toujours favorisé la recherche génétique classique, permet le don d'embryons à des fins de recherche. Par conséquent, les équipes scientifiques israéliennes sont au cœur du progrès, au point que ce pays, modeste sur le plan mondial, a participé à dix des douze premières publications scientifiques sur les cellules

souches humaines. Leur mise au point, selon les réglementations et la disponibilité du matériel, implique aussi l'Australie, qui développe des cliniques de fertilisation in vitro, Singapour qui possède une législation libérale sur l'import-export et finalement les États-Unis, où la première lignée fut créée en 1998.

La Grande-Bretagne est la plus libérale

La Grande-Bretagne dispose, en Europe, d'une des législations les plus libérales en matière de cellules souches; déjà, des chercheurs brillants ont quitté les États-Unis pour s'y installer. Notons aussi la récente décision de la part des scientifiques de mettre sur pied une «banque» de cellules souches, avec dépôt obligatoire par les chercheurs qui ont créé ces lignées, et libre disposition à tous. Sauf que la banque ne sera ouverte qu'aux chercheurs travaillant en Grande-Bretagne, dans le but affirmé de donner une avance sérieuse au pays; par ailleurs, le système de protection (par brevet) est à l'étude.

Défi de la commercialisation

La Suisse va se doter prochainement d'une législation sur l'utilisation des cellules souches humaines. Dans un monde où la «nouvelle frontière» est la privatisation, le défi éthique majeur est à mon avis celui de la commercialisation. Pour-

rons-nous conserver à terme la gratuité du don (d'organes ou de cellules)? «S'il est au monde bien des facteurs d'irrespect de la personne, il n'en est guère chez nous d'aussi omniprésent ni omnipotent que l'argent», a rappelé, en 1987, le Comité consultatif national d'éthique français. *ge*

Sources: ¹Jean-Claude Guillebaud, *Le principe d'humanité*, Seuil, 2001; *Science*, 8 mars 2002; *Nature*, 7 mars 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Marco Danesi (md)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Composition et maquette:

Allegra Chapuis

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch